

LA «GOOD NEWS BROADCASTING ASSOCIATION OF CANADA»

L'ordre du jour appelle:

Bills d'intérêt privé—Étude du bill S-15, loi constituant en corporation la *Good News Broadcasting Association of Canada*.—M. Enns.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je crois que nous étions convenus à 4 heures que les premiers bills que nous étudierions seraient les bills de divorce, puis tout autre bill d'intérêt privé sur lequel la Chambre était disposée à s'entendre.

(L'ordre est réservé.)

BILLS DE DIVORCE

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Lamoureux, pour étudier les bills n<sup>os</sup> SD-252 à SD-356 inclusivement.

Sur l'article 1—*Dissolution du mariage*.

**M. Peters:** Monsieur le président, comme nous n'avons pas été saisis de ces bills l'autre jour, et qu'ils ont déjà été soumis au Parlement, le président du comité permanent peut-il nous assurer que celui-ci avait vérifié pour voir s'il existe des déclarations pour la session en cours qui permettent de conclure que les parties en cause souhaitent toujours poursuivre leur procès en divorce? En outre pourrait-il faire savoir à la Chambre si des avis ont été envoyés faisant savoir aux intéressés que s'ils veulent contester ces causes, ils peuvent le faire?

**M. Wahn:** Monsieur le président, nous avons reçu de l'autre endroit le rapport habituel, nous faisant savoir que les déclarations d'usage faites sous serment, ont été reçues, que les bills maintenant à l'étude sont complètement réguliers, que les demandeurs souhaitent poursuivre et qu'aucun changement n'est intervenu depuis leur premier examen à l'autre endroit. Après avoir examiné ces bills cet après-midi, le comité les a trouvés parfaitement en ordre.

**M. Peters:** Nous n'avons rien à redire à leur sujet mais il y en aura d'autres. Il faut absolument s'assurer qu'en réglant ces bills nous ne prononcions pas le divorce de quelqu'un qui ne voudrait pas divorcer ou serait décédé. Cela peut arriver, même si le comité pense que c'est impossible. Nous courons beaucoup de risques dans cette assurance. Mon seul espoir c'est que le Parlement aura le pouvoir de corriger toute erreur dans ce domaine. S'il s'agissait d'un décédé, cela n'aurait pas grande importance, mais si quelqu'un contestait le divorce et l'avait notifié, nous nous créerions des embarras.

(Les articles sont adoptés.)

Les préambules sont adoptés.

Les titres sont adoptés.

Rapport est fait des bills, qui sont lus pour la 3<sup>e</sup> fois et adoptés.

ÉTUDE EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n<sup>o</sup> S-26—Loi concernant la *Co-operative Fire and Casualty Company*—M. Granger.

Bill n<sup>o</sup> S-35—Loi concernant *The Crown Life Insurance Company*—M. Addison.

Bill n<sup>o</sup> S-30—Loi concernant *The Monarch Life Assurance Company*—M<sup>me</sup> Konantz.

Bill n<sup>o</sup> S-31, concernant la *Canadian Manufacturers' Association*—M. Wahn.

Bill n<sup>o</sup> S-33, concernant *The Canada Accident and Fire Assurance Company*—M. Asselin (Notre-Dame-de-Grâce).

Bill n<sup>o</sup> S-34 concernant *The National Life Assurance Company of Canada*—M. Asselin (Notre-Dame-de-Grâce).

LE DIVORCE

LOI AUTORISANT LE SÉNAT DU CANADA À DISSOUDRE OU ANNULER LE MARIAGE—ADOPTION DES AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE SÉNAT

**L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, j'apprends que le bill n<sup>o</sup> C-93 nous est revenu de l'autre endroit avec certains amendements proposés par l'autre Chambre, et que Votre Honneur nous a communiqués plus tôt ce soir. L'étude de cette question n'entraîne pas en ligne de compte dans les dispositions prises à quatre heures cet après-midi; je demande donc à la Chambre si elle est disposée à étudier maintenant les amendements proposés par le Sénat.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre y consent-elle?

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, après consultation à ce sujet, je propose que nous procédions à l'adoption de ce bill dans sa forme modifiée.

**M. l'Orateur suppléant:** D'accord?

**Des voix:** Entendu!

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce)** propose la 2<sup>e</sup> lecture et l'adoption des amendements apportés par le Sénat au bill n<sup>o</sup> C-93, autorisant le Sénat à dissoudre et annuler le mariage.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pense que nous devrions attendre quelques minutes. Des consultations sont en cours qui aboutiront peut-être à un autre amendement acceptable.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, les cinq amendements adoptés à